

ANNEVILLE

AMBOURVILLE

Le P'tit Journal



Sommaire

Le mot du Maire	3
Cérémonies du 8 Mai	16
Le voyage des Anciens	17
Horaires	33
Ouverture Supérette	34
Fête de la Saint Jean	36

Centenaire 14/18	8
Bibliothèque Communale	8
Cabaret Jazz	10
Journée Contes	11
Du côté de l'école	14
Dynamic Club 88	18
Les racines de notre village	35

Culture**Infos**

informations sur vos déchets	4
Amicale des chasseurs	4
Finances	5
Composteurs et récupérateurs d'eau	5
Association Presqu'île Madagascar	6
Plaquette MJC Duclair	7
Recherche Educateurs Sportifs	33

Reunion du 30 Décembre 2013	20
Réunion du 13 Février 2014	22
Réunion du 29 Mars 2014	26
Travaux 2014	28
Réunion du 04 Avril 2014	29

**Reunions
Conseils****USPJ**

Danse	12
Foot	13
Pétanque	13
Gymnastique Volontaire	19



Le mot du maire d'Anneville - Ambourville

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

Chers Annevillais et Ambourvillais.

C'est avec grand plaisir que je vous adresse mon premier petit mot du Maire.

Le 23 mars, vous avez élu un nouveau conseil municipal, ce fut une très belle élection pour toute l'équipe avec 81,50 % des suffrages.

Vous avez témoigné une grande confiance envers les membres du Conseil et pour les

projets ambitieux que nous allons mettre en place. Au nom de tous, je vous adresse mes plus sincères remerciements.

Mes remerciements vont également aux anciens élus et membres du CCAS qui ont rendu de grands services à la commune pendant leurs mandats respectifs et en particulier à Henri Gabrielli à qui je suis fier de succéder.

Le conseil est en place, chacun commence à apprivoiser ses commissions et prochainement les travaux engagés vont démarrer : construction de l'abri bus et des sanitaires publics, continuité de la restauration des murs extérieurs de l'église, aménagement d'un chemin piétonnier dans la cour du presbytère pour accéder à l'école, pose du panneau à message variable dans le centre du village, changement de la clôture à l'école, remplacement d'éclairage public.

Puis notre supérette va enfin ouvrir ses portes. La population de la presqu'île a désiré ce magasin de proximité du fait de l'isolement géographique de nos villages. Anneville-Ambourville est la commune où il existe déjà des commerces et notre ambition est de les développer. Le petit marché du dimanche matin par exemple est de plus en plus fréquenté et apprécié de tous.

Nous souhaitons bonne chance à Madame Nathalie Paré, gérante du futur commerce et nous espérons que vous lui réserverez un excellent accueil.

La prochaine rentrée de septembre verra la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires. L'organisation de l'accueil périscolaire est en place. Nous allons continuer et développer notre partenariat avec la MJC de Duclair qui nous donne entière satisfaction.

Le PLU est entré dans sa 2ème phase, (le projet d'aménagement développement durable), et sera présenté au Conseil Municipal en juin.

Au 1er janvier 2015, la nouvelle Métropole prendra la compétence « Urbanisme ». Nous espérons tous pouvoir mener à bien et rapidement cet outil indispensable au bon développement de la commune.

Petit rappel : Le service administratif de la mairie vous accueille aux heures habituelles d'ouverture mais n'hésitez pas à prendre rendez-vous si besoin avec moi-même, le maire délégué ou un adjoint, nous sommes à votre disposition.

A l'approche des congés d'été, même si le soleil nous boude quelque peu, je vous souhaite de bonnes vacances.

Le Maire
Eric lefebvre

Le mot du maire délégué d'Ambourville



Ce nouveau numéro du « P'tit journal » m'offre l'opportunité de vous remercier pour votre confiance accordée lors des élections de mars dernier. La nouvelle équipe veillera au bien-être de tous.

Nous avons la chance d'habiter un petit village très agréable, où il fait bon vivre !

Alors œuvrons tous ensemble pour que ce plaisir perdure. Un clin d'œil spécial pour les habitants d'Ambourville qui donnent de leur temps et aident à la tenue du bureau de vote lors des élections.

Avec le nouveau mandat, une nouvelle équipe vient de se former autour du petit journal. Un grand merci à Sylviane et Annette, membres sortants, avec qui nous avons travaillé pendant de longues soirées pour transformer et égayer la publication. Christine et Laurence viennent compléter l'équipe et relever le défi de maintenir un journal attrayant. Je remercie également très sincèrement Gilbert Fromager, notre historien, qui a la lourde tâche de faire remonter dans nos mémoires les souvenirs de la Presqu'île. J'espère qu'il trouvera encore beaucoup d'anecdotes à nous conter.

Après les festivités des 70 ans du débarquement, en cette période de coupe du monde, les vacances se préparent. Courage aux derniers jeunes qui passent des examens, en espérant qu'ils seront tous récompensés par leur diplôme.

En attendant une rentrée pleine d'optimisme, je souhaite à tous d'agréables congés d'été reposants.

Bien Chaleureusement

Samuel Fieffe

Le maire délégué



4 Informations Diverses

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

AMICALE DES CHASSEURS.



Depuis de nombreuses années la chasse communale existe dans notre commune grâce aux subventions de la Municipalité et aux chasseurs.

Suite à la réunion de l'Assemblée Générale du 22 Mars 2014 ont été élus :

Président : Manuel AGASSE

Vice-président : Lucien FAUCHERRE

Trésorier : Bastien AGASSE

Secrétaire : Tony THEROULDE

Le territoire géré compte 53ha 06a de bois, 160ha 72a de plaine et un étang avec l'installation d'un gabion.

La chasse de l'Amicale est réservée uniquement aux habitants de la commune. Elle est dotée d'un règlement intérieur accepté par la quarantaine de chasseurs adhérents.

L'amicale des chasseurs vous propose :

- **La chasse au grand gibier** ;

des battues sont organisées avec un calendrier.

- **La chasse individuelle du petit gibier** :

chasse libre toute la saison.

La cotisation est de 20 €.

Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre en contactant le Président :

Manuel AGASSE au 06 10 57 95 24.

Le président

Manuel AGASSE

A la belle saison, chacun souhaite profiter agréablement de son jardin mais c'est aussi pendant cette période que reprennent les concerts des tondeuses et autres engins motorisés. Afin d'éviter les réclamations, les tensions entre voisins, un arrêté préfectoral précise les horaires d'utilisation de ces appareils bruyants.



Les jours ouvrables :

de 8h30 à 12h00 et
de 14h30 à 20h00

Le samedi :

de 9h00 à 12h00 et
de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés

de 10h00 à 12h00

Cependant,
il faut savoir user de
Délicatesse et de
Compréhension afin de
préserver des relations
courtoises de voisinage

Informations sur vos déchets

AMIANTE NOUVELLE REGLEMENTATION

En raison d'une nouvelle réglementation, le dépôt d'amiante dans les déchetteries de la CREA est suspendu.

La CREA étudie avec ses partenaires les alternatives possibles pour apporter des solutions appropriées à l'évacuation et au traitement des déchets contenant de l'amiante (plaques, tuiles ou tuyaux en fibrociment,...).

Dans l'attente il est conseillé de conserver les déchets contenant de l'amiante, sans les dégrader (ni casser, ni scier, ni percer) ou de les confier à des professionnels agréés.



Pour connaître la liste des professionnels agréés, pour le désamiantage :

• Qualibat : 01 47 04 26 01 ou www.qualibat.com

Pour en savoir plus sur l'amiante :

• ADEME : <http://www2.ademe.fr/servlet/list?catid=14665#>

Abandonner, déposer ou faire déposer des déchets, dans des conditions contraires à la législation en vigueur, est passible de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende (article L541-46 du code de l'environnement)



Finances

PLAFOND DES ENCAISSEMENTS EN ESPÈCES (BILLETS ET PIÈCES).

L'article 19 de la loi de finances rectificative pour 2013 fixe désormais à 300 € le plafond des encaissements en espèces.
La Trésorerie ne peut donc plus accepter de règlement en espèces supérieur à 300 €. Il s'agit du paiement de tous les impôts, taxes, droits d'enregistrement ou amendes ainsi que les titres rendus exécutoires par l'ordonnateur.

Composteurs et Récupérateurs d'eau

L'opération de distribution de composteurs et de récupérateurs d'eau aux particuliers par la CREA se poursuit.

Pour un jardinage durable des particuliers, la CREA encourage le compostage et la récupération des eaux pluviales.

En s'inscrivant dans ces démarches, les habitants du territoire contribuent à la préservation de l'environnement.

DES COMPOSTEURS POUR LES DÉCHETS DE CUISINE ET LES DÉCHETS VERTS.

La CREA met à disposition différents modèles pour l'habitat individuel, permettant de valoriser les déchets fermentescibles (déchets de cuisine et déchets verts du jardin), dans la limite de 2 composteurs par foyer.

Les composteurs en bois sont fabriqués artisanalement par un ESAT (Etablissement ou Service d'Aide par le Travail) et sont en bois certifié PEFC (gestion durable des forêts).

Modèle en bois ouvert : 800 litres, 1er composteur gratuit
Participation de 10 € pour l'acquisition d'un second composteur.

Modèle en bois fermé : 800 litres, 25 €

Modèle en plastique fermé : 400 litres, 25 €

RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

La CREA distribue également des récupérateurs d'eau de pluie, dans la limite d'un récupérateur par foyer.

L'eau récupérée peut être utilisée pour arroser le potager, les massifs fleuris ou encore nettoyer la terrasse, le mobilier de jardin...

Deux modèles disponibles :

Modèle 500 litres : Participation de l'utilisateur : 90 €

Modèle 1000 litres : 145 €

Modalités de retrait

Le retrait se fait sur présentation d'un justificatif de domicile. Une facture sera envoyée au domicile par le trésor public.

Points de retrait

• **Au Pôle de proximité de Duclair**

102 rue Guy de Maupassant

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 pour les composteurs uniquement

• **Au centre technique d'équipement de la CREA**

82 boulevard Stanislas Girardin à Petit Quevilly

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30 pour les composteurs et les récupérateurs d'eau.

Pour plus d'informations

Allô Communauté 0800 021 021,

numéro vert de la CREA 7j/7, 24h/24

<http://www.la-crea.fr/jardinage-durable-compostage>



6 Informations Diverses

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

ASSOCIATION PRESQU'ÎLE MADAGASCAR

Œuvre de Sœur Guibert au profit des enfants malgaches.

Les membres de notre association ne ménagent pas leurs efforts pour organiser, année après année, depuis 36 ans ce loto au profit des enfants déshérités de Madagascar. Ceux que nous soutenons sont accueillis à l'orphelinat d'Antananarivo et la somme que nous récoltons au cours de cette soirée leur parvient par l'intermédiaire d'un missionnaire qui leur remet directement l'argent.

Le 1er mars 2014, la salle polyvalente de Berville sur Seine s'est rapidement remplie de joueurs, certes attirés par des lots attractifs mais aussi pour soutenir notre œuvre et nous les remercions.

Les plus chanceux ont remporté les gros lots : le lave vaisselle a été gagné par Jérémy Genet, la télé écran

plat par Thomas Morim et Romain Soudais est reparti, fou de joie, avec l'ordinateur portable.

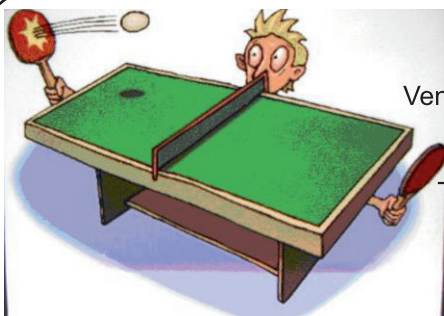
Bien sûr, de nombreux autres lots ont été distribués à chaque partie : tourne-disques lecteur CD radio, aspirateur sans sac, cadre numérique, un tableau (peinture à l'huile), filets garnis, outils de jardin, etc. Comme toujours la partie à l'américaine a été très appréciée.

Nous remercions les généreux donateurs qui nous offrent des lots, ceux qui par leurs dons nous permettent d'en acheter et tous les bénévoles qui nous ont apporté leur concours.

Prochain rendez-vous :

le premier samedi de mars 2015

dans la salle Pierre de Coubertin à Anneville-Ambourville.



Vends table de ping-pong
Bon Etat
Prix : 50€
Tel : 02 35 37 89 79



Nouveau !
Au dessus du
Salon de Jessie

PLAQUETTE MJC DUCLAIR

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

LES MODALITES

L'adhésion à la MJC Duclair est obligatoire pour la saison 2014-2015.

L'inscription

A la MJC Duclair jusqu'au vendredi 04 juillet 2014 auprès du Pôle Administratif. Au-delà de cette date, les inscriptions s'effectueront auprès des Accueils Loisirs.

L'inscription ne sera effective qu'à compter de la réception du dossier complet, du règlement de l'adhésion et du versement de l'acompte.

Rendez-vous au secrétariat de la MJC Duclair afin de vous procurer le dossier et d'être renseigné sur les documents à fournir.

Les repas

(restaurant scolaire ou pique-nique)

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à la journée avec ou sans repas. Dans ce dernier cas, vous devrez venir reprendre votre enfant à 11h45 et le ramener entre 13h30 et 14h à l'Accueil Loisirs. En cas de sortie à la journée, un pique-nique sera fourni par la MJC.

Les absences

Toute absence devra être signalée impérativement 48h avant auprès de l'Accueil Loisirs. Sa durée devra également être précisée (Voir règlement intérieur).

Règlement

Il s'effectue à réception du mémoire de frais auprès du Pôle Administratif de la MJC Duclair.

LES TARIFS

Ils sont appliqués en fonction du quotient familial, du lieu de résidence et du conventionnement avec les communes partenaires du CESAJE.

CESAJE actions conventionnées

*3-6 ans : Duclair - St Paër
*6-11 ans : Duclair - St Paër
*11-16 ans : Anneville Ambourville - Duclair - Hénouville - St Pierre de Varengeville

CESAJE actions non conventionnées

*3-6 ans : Anneville Ambourville - Berville sur Seine - Hénouville - St Pierre de Varengeville
*6-11 ans : Anneville Ambourville - Berville sur Seine - Hénouville - St Pierre de Varengeville
*11-16 ans : Berville sur Seine - St Paër

Communes extérieures

Le tarif maximal sera appliqué en fonction du QF

Les réductions

Moins 10% à partir du 2ème enfant inscrit à l'un des Accueils Loisirs.

Les aides possibles :

- les Bons Temps Libres de la CAF
- le CCAS de Duclair, pour les familles Duclairaises ayant un quotient familial inférieur à 515€
- les chèques vacances
- les Comités d'Entreprises
- réduction d'impôts, si l'enfant est âgé de moins de 6 ans

mjc

4 août - 29 août
2 0 1 4

Accueils
LOISIRS
d'été

«3 à 16 ans»



Chargement des vacances

MJC duclair

02.35.37.56.80

mjc-duclair@wanadoo.fr

Les 3 ~ 6 ans
La compagnie Arc en Ciel

06.23.52.22.24

Du lundi 4 août au vendredi 22 août 2014
8h30 à 17h30 - Ecole Maternelle André Malraux.
Possibilité d'accueil entre 7h30 et 8h30 et entre 17h30 et 18h30

En août : du 4/08 au 22/08
L'odyssée d'Astérix et Obélix

Comment se passe une journée d'activité ?

Le matin

Un accueil en douceur jusqu'à 9h30. Tu trouveras sur place des livres, des jeux et des coins calmes. Ensuite, nous te proposons des activités au choix.

Le midi

Déjeuner au restaurant scolaire pour les enfants ayant réservé. Pour les autres, repas en famille à l'extérieur. N'oublie pas d'apporter la serviette de table. Après le repas, si tu te sens fatigué(e), tu peux te reposer. Apporte ton doudou pour l'accompagner au pays des rêves... Sinon, des jeux calmes te seront proposés jusqu'au début de l'après midi.

L'après midi

De nouvelles activités ou des sorties sont mises en place. Vers 16h30, le goûter viendra clôturer cette journée bien remplie.

Le soir

Les activités se terminent à 17h30. Le départ des enfants s'échelonne jusqu'à 18h30.

NB : L'enfant devra avoir 3 ans révolus le jour de sa première participation à l'Accueil Loisirs

Les 6 ~ 11 ans
L'arbre aux enfants

06.17.81.66.34

Du lundi 4 août au vendredi 29 août 2014
8h30 à 17h30 à la MJC Duclair.
Possibilité d'accueil entre 7h30 et 8h30 et entre 17h30 et 18h30

En août : du 4/08 au 29/08
American Dream

Le rêve américain continue. Des Temps Modernes de Chaplin à The Artist, d'Hollywood Boulevard à la capitale du jeu Las Vegas.

«Fête» vos jeux.

Vendredi 29 Août rendez-vous au casino MJC Vegas.

Mini-camps 6-11 ans

Du 15 juillet au 18 juillet (6-9 ans)

Camp indien - Hébergement tipi - Muchedent (76)
Comprendre et vivre au temps des indiens. Visite de la réserve de bisons, gravure sur cuir, bijoux indiens, ...

Du 28 juillet au 31 juillet (9-11 ans)

Camp arts du cirque - Roncherolles en Bray (76)
Découverte ou perfectionnement des arts acrobatiques (jonglage, trampoline, acrobatie, ...)

Du 11 Août au 14 août (9-11 ans)

Equitation - Limesy (76)
Pratique de l'équitation en manège et balades. Initiation à la voltige et aux soins des chevaux.

NB :

- L'enfant devra avoir 6 ans révolus le jour de sa première participation à l'Accueil Loisirs
- Nombre de places limité à 12 enfants par camp
- Hébergement sous tente
- Prévoir une casquette et de la crème solaire

Pour les mini-camps

- Certificat médical de moins de 3 mois pour les activités physiques et sportives (cirque et équitation)

Les 11 ~ 16 ans
Le club des ados

06.17.20.45.55

Du lundi 25 août au vendredi 29 août 2014
9h à 18h à la MJC Duclair

En août : du 25/08 au 29/08
Camp Surprise



ados-mjcdclair.blogspot.fr

NB : L'adolescent devra avoir 11 ans révolus le jour de sa première participation à l'Accueil Loisirs. Le brevet de natation de 50 m est obligatoire pour les activités nautiques.

mjc

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE D'ANNEVILLE-AMBOURVILLE**Rappel des horaires :**

Lundi : de 17h à 18h
 Mercredi : de 14h à 16h
 Samedi : de 10h à 12h

La bibliothèque reste ouverte au public uniquement le samedi matin pendant les grandes vacances scolaires d'été. Fermeture pendant les vacances de fin d'année. Nous rappelons que l'inscription et le prêt des livres sont entièrement gratuits.

A ce jour, 198 personnes se sont inscrites. Elles y trouvent, romans, romans policiers, science fiction, BD, mangas, biographies, documents, ouvrages typiquement normands, magazines jeunesse, etc.

Nous remercions les généreux donateurs anonymes qui participent à renforcer nos rayons, par leurs dons d'ouvrages.

Contact :

Michel Lequesne au 02 35 37 69 12 - 06 09 53 22 30

Courriel : bibliotheque.anneville@laposte.net

BIBLIONEF

L'association internationale « Biblioneuf » basée à Paris est une organisation qui remet 200 000 livres par an dans tous les pays du monde, mais également dans les territoires français où les bibliothèques ou autres structures n'ont pas les capacités de renouveler en grande quantité leur fond documentaire.

La bibliothèque d'Anneville-Ambourville a ainsi bénéficié, par l'intermédiaire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, de

150 ouvrages destinés principalement à la jeunesse.
 Nota : L'accueil périscolaire a reçu de son côté 30 livres.

CONTES DU MERCREDI

C'est le 16 avril qu'Isabelle conteuse du Parc est venue animer l'après-midi organisé par la bibliothèque. Du petit bonhomme en pain d'épice et autres contes jusqu'à l'apprentissage de la valse, en passant par les déguisements et chansons, les enfants d'Anneville Ambourville se sont littéralement éclatés. Un pot de l'amitié a clôturé cette excellente rencontre. Nous vous donnons rendez-vous au second semestre pour un nouvel après-midi conté.

**Centenaire 14/18**

La bibliothèque a fait l'achat d'une collection composée d'une vingtaine d'ouvrages (BD, témoignages, documentaires) sur la guerre de 14/18

CONTES DU JEUDI

Offerte par l'association pour l'animation dans le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, et organisée par la bibliothèque communale, cette soirée « Contes du jeudi » du 5 juin 2014 s'est déroulée à la Grange de la Seigneurie, dans un cadre très agréable et une ambiance très conviviale.

Marceline et Michel, animateurs du Parc, ont disséqué devant un public nombreux et attentif, quelques phases de l'impressionnisme, sujet à la mode, puisqu'une troisième édition est prévue prochainement à Rouen. Des relations d'amitié surprenantes entre le défaitiste, mais génial Claude Monet, et Georges Clémenceau surnommé le tigre, jusqu'au mouvement artistique du monochromisme promu par dérision à l'époque par Alphonse Allais, et autres allusions à l'art pictural en général. Une facette inattendue de cette grande époque de l'impressionnisme est apparue aux auditeurs présents ce soir là.

Le verre de l'amitié a clôturé cette soirée « Contes du jeudi », qui a lieu chaque premier jeudi du mois dans l'une des communes du Parc.

La correspondance entre Gorges Clémenceau, l'homme à l'écriture si fine et spirituelle, et Claude Monet, le génie du pinceau, est éditée sous le titre Georges Clémenceau à son ami Claude Monet : Correspondance. Cet ouvrage est disponible pour consultation ou emprunt à la bibliothèque communale.



Ces ouvrages sont actuellement exposés et mis à disposition du public en prêt d'une durée de 15 jours maximum



CABARET JAZZ

Pour terminer une semaine harassante, rien de mieux que de venir se détendre entre amis en écoutant de la musique jazz.

Le jazz est un mélange de courants musicaux très divers, c'est une forme musicale qui réunit cultures africaines et cultures occidentales.

Il laisse une large place à l'improvisation, à la création spontanée d'une mélodie.

La commission culture a organisé le samedi 24 mai, salle Pierre de Coubertin, un cabaret jazz. Eric Lefebvre a remercié le groupe Combo et leur chef Luc Tupin et a souhaité à l'assemblée de passer un bon moment en musique.

Pendant un cabaret jazz, on peut boire, manger et les personnes présentes ont pu profiter de la buvette mais elles étaient surtout là pour écouter le Groupe Combo du Conservatoire de Petit et Grand Couronne, groupe de



jeunes musiciens qui prépare son prochain concert en Angleterre.

Dans une ambiance très agréable, les auditeurs n'ont pas ménagé leurs applaudissements à chaque improvisation pour encourager la créativité des musiciens.

Ce fut une première animation pour les nouveaux membres de la commission culture qui est composée depuis les dernières élections de :

Eric Lefebvre, Samuel Fieffé, Janine Ménager, Jean Marc Raguét, Christine Gougeon, Laurence Byhet, Claire Chaumeron et de deux membres extérieurs au conseil : Gilbert Fromager et Michel Lequesne.



JOURNÉE CONTES

Ce vendredi 15 mars 2014, Eugène Guignon, conteur normand de grand talent, est venu à la demande de la commission « Culture » à la rencontre des élèves de l'école Jean Mermoz et de leurs parents.

Après avoir enchanté les enfants de l'école, ce fut au tour des adultes de rester bouche bée devant les contes légendaires d'Eugène, comme celui de ce pays où un brave pêcheur fit la connaissance de ce fabuleux peuple des « femmes phoques », et tomba amoureux de l'une d'elles. Puis Eugène a raconté les souvenirs de l'école d'avant, celle où les filles jouaient à la marelle, les garçons aux billes, séparés par un mur quasi infranchissable, sauf pour les gars, bien sûr. Et enfin, les incontournables menteries, où l'on apprend que le père « Machin » avait des pommiers si extraordinaires, qu'il n'était pas rare en bonne saison de couper 25 stères de bois rien que dans une seule queue de pomme « si, si c'est vrai, rappelez vous bien, sinon demandez à vos parents, ils ont dû le connaître ». Ce n'est pas un mensonge, puisque c'est une menterie.

Nos félicitations à tous les enfants et nos remerciements aux enseignants pour leur participation.

La soirée s'est terminée par la remise des livres aux lauréats du concours de dessins, offerts par Messieurs Gabrielli, Escoffier, Lefebvre, Chiesa et Madame Ménager

Classes de Madame Dien et de Monsieur Robert Récompense collective

Classe de Madame Nohé
Neel Pannevel Ouf
Noa Delaunay
Charlotte Chaumeron

Classe de Madame Vattier
Audrey Schlappi
Aliyah Ouedraogo
Matisse Jolly

Classe de Madame Leclerc
Lucie Chaumeron
Lucie Pottier
Kenzo Doualle Bosquain

Classe de Monsieur Fouquet
Juliette Vattier
Maxime Angrand
Maëva Deconihout





Danse



C'est le 22 mars dernier que s'est tenue la deuxième soirée déguisée du club USPI Danse. Une centaine d'habitants des communes de la presqu'île a passé une excellente soirée autour d'une Pasta Paëlla et au son du DJ. Les organisateurs ont déploré le manque d'adhérents de la section Danse.

A l'heure où vous lirez ces lignes, le spectacle du samedi 31 mai se sera déroulé à la salle d'Anneville-Ambourville et nous espérons qu'il vous aura encore ébloui.

Le bureau et ses bénévoles s'investissent beaucoup dans la préparation des décors et costumes ainsi que dans le déroulement de cette journée festive. C'est l'aboutissement de la saison et l'appel à une nouvelle dès septembre.

Alors rejoignez-nous dès la rentrée !

Le bureau de l'USPI Danse



Pétanque

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

L' USPI pétanque a débuté sa saison et déjà 5 concours ont eu lieu dont 2 ouverts à tous. Le prochain évènement aura lieu le samedi 31 mai au terrain de sports de Bardouville. Ce sera la traditionnelle journée détente. Un barbecue vous sera proposé pour la somme de 20€ pour les adultes, 10€ pour les enfants de plus de 7 ans (apéritif, boissons, café compris). Le mercredi 04 juin à Bardouville se déroulera le concours départemental vétéran, réunissant 270 joueurs environ, venant de tout le département. Hélas, cette manifestation d'envergure pour un petit club comme le nôtre, ne sera probablement pas renouvelée, la commune de Bardouville souhaitant se désengager de l'entretien des terrains de sports.

Toute personne intéressée par la pratique de la pétanque peut s'adresser à:

BERTHELEMY JOEL Président, 642 rue des monts 76480 Bardouville tel: 0689306393

CADINOT SERGE Trésorier, 3 allée Jean Moulin 76480 Anneville-Ambourville tel: 0235370078

BERTHELEMY STEPHANE Secrétaire, 327 allée du grand bois 76480 Bardouville tel: 0620772607

Le coût de la licence est de 28€ pour l'année, l'adhésion 20€. 4€ de participation vous seront réclamés lors de chaque concours, reversés aussitôt aux meilleurs.

Prochains concours: samedi 31 mai à Bardouville, samedi 07 juin à Berville

Foot

Les derniers matchs viennent d'avoir lieu et l'heure du bilan a sonné. Les équipes des plus petits aux plus grands n'ont pas démerité même si l'on déplore le « petit plus » qui a manqué à nos séniors qui espéraient monter en 2ème division. On espère qu'ils maintiendront les efforts et que le travail paiera la saison prochaine.

L'équipe des poussins, dirigée par Fanfan et Marie-Jo, est sortie du lot en se qualifiant pour la phase finale de la coupe. Ce qui n'a pas échappé au président du district qui a relevé que depuis la création de celle-ci pour la 1ère fois une équipe de l'USPI atteignait ce stade. Ils termineront 14ème sur 114 équipes inscrites au départ.

A noter aussi le courage de l'équipe U15 dirigée par Sébastien MOTTIN qui a relevé le défi de faire une saison complète malgré un effectif U13-U15 combiné en raison du manque de joueurs dans la catégorie U13.

Nous n'oublions pas les débutants de Cyril, les pré-poussins de Xavier, Eric et Benoît, les U18 de Nico, Ludo et Valérie, les matinaux de Christophe et les vétérans de Ludo qui ont fait une saison sans fausse note.

Un grand merci à l'ensemble des encadrants bénévoles ainsi qu'aux accompagnants qui suivent les enfants chaque semaine.

La saison à peine terminée nous travaillons déjà pour la prochaine. Nous vous informons que le bureau des inscriptions se tiendra samedi 28 juin au stade d'ANNEVILLE de 14 h 30 à 17 h pour les enfants nés en 2009 et avant. Pour les nouveaux inscrits prévoir une photo d'identité ainsi que la photocopie de pièce d'identité ou livret de famille.

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe, nous recherchons des personnes susceptibles d'encadrer et/ou accompagner les enfants lors des entraînements et matchs. Pour tout renseignement vous pouvez contacter Sonia au 07 86 18 67 19.

Au nom de toute l'équipe dirigeante, des joueurs ainsi que des parents :

Un grand MERCI tout particulier à Mr Eric LEFEBVRE qui a, pour des raisons personnelles, abandonné son poste de Président de la section foot pour laisser place à Stéphane NOURY. Au cours de ces nombreuses années il a soutenu l'ensemble des équipes et mis en place de nombreuses manifestations.

Bonnes vacances à tous

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

LE CARNAVAL

C'est sous un beau soleil et accompagnés de nombreux parents, tous armés de confettis que nous avons défilé dans les rues d'Anneville. Après avoir fait le tour du village,



un goûter attendait nos clowns, princesses et autres énergumènes, tout ça dans une ambiance très joviale...



L'ESCRIME

Cette année, les enseignants du cycle 3 ont suivi une formation sur l'escrime. Ainsi, les élèves concernés ont pu découvrir cette activité sportive avec beaucoup d'intérêt et de plaisir.



LES NANAS



Cette année, nous avons fait appel à un sculpteur pour travailler sur les nanas de Niki de Saint Phalle. Ainsi, les élèves des classes de Mr Fouquet, et de Mmes Vattier et Nohé ont pu s'essayer aux joies du plâtre et de l'acrylique....ce fut un beau travail de groupe et une très belle expérience !



LA NATATION

Après plusieurs années d'apprentissage de la natation, et ce dès la Moyenne section pour certains, les élèves arrivent en fin de cycle 3 à un niveau d'apprentissage très satisfaisant. Alors, ils ont pu essayer de nouvelles disciplines comme la natation synchronisée, le secourisme ou encore le water-polo.



RENCONTRES CHANTANTES

Tous les élèves des classes élémentaires ont participé aux rencontres chantantes qui ont eu lieu au théâtre de Duclair. Plusieurs élèves d'écoles différentes de la circonscription s'y sont retrouvés pour s'écouter chanter et chanter ensemble. Un beau moment de partage !



SITE INTERNET

Toute l'actualité de l'école est mise en ligne sur le site internet de l'école : les activités, les productions des enfants, les activités sportives, l'accueil périscolaire avec Armelle...



Afin d'avoir les informations en avant première, n'hésitez pas à vous inscrire gratuitement dans l'espace abonné : <http://ecoles.ac-rouen.fr/jean-mermoz>

Mme NOHE claire, directrice de l'école.

16 Cérémonies du 8 Mai

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

REMISE DES PRIX DES JARDINS FLEURIS

Le jeudi 8 mai 2014, les membres du conseil municipal et les habitants d'Anneville-Ambourville se sont rassemblés autour des Anciens Combattants pour commémorer la fin de la 2ème guerre mondiale.

En ce 70ème anniversaire, deux cérémonies se sont déroulées dans notre village.

Une gerbe a été déposée devant les plaques commémoratives des deux communes et une minute de silence a été respectée en hommage à tous les combattants, artisans de notre libération.

Samuel Fieffé, maire délégué d'Ambourville, a lu le message du secrétaire d'état auprès du ministre de la défense et M Jacquemot, président des Anciens combattants a fait entendre la Marseillaise et le Chant des partisans à toutes les personnes présentes.

Puis tous se sont retrouvés ensuite salle Pierre de Coubertin pour la remise des prix des jardins fleuris.

Eric Lefebvre a souhaité la bienvenue et félicité tous les participants à ce concours. Il a profité de cette cérémonie pour remercier Sylviane Lemerrier, responsable de la commission des jardins fleuris au cours du précédent mandat. Jean Marc Raguet qui prend sa succession a présenté les nouveaux membres et donné quelques précisions sur le règlement. Eric Lefebvre a également adressé un merci particulier aux employés communaux chargés du fleurissement du village sous la responsabilité de Michel Chiesa qui lui est remplacé par Dominique Bellec.

Sylviane a remercié les membres de la commission qui l'ont secondée pendant 6 ans puis elle a lu le palmarès et remis les récompenses aux 35 lauréats.

1er prix jardins fleuris : M René Agasse

1er prix Espaces verts : M Gilbert Fromager

Prix encouragements : M Gilles Larchevêque

Hors concours : Mme Claudine Ouvry et M José Sellier

Félicitations à tous et bon courage pour les prochains travaux dans les jardins.

Ces cérémonies se sont terminées dans une très bonne ambiance autour d'un vin d'honneur.



Le voyage des Anciens 17

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

Comme d'habitude, le soleil était présent ce vendredi 16 mai pour le voyage des Anciens, organisé par les membres du CCAS.

Une première visite nous a conduits à la Fabrique des Savoirs à Elbeuf. Ce musée est situé sur une friche industrielle, au cœur des tissages Blin. Ce fut une visite « découverte » pour beaucoup : ateliers, expositions, archives.... Le centre a vocation à sensibiliser le public au patrimoine local. Trop de choses à voir en si peu de temps, il faudra y revenir en famille.

Dans un tout autre univers, le clou de la journée était le déjeuner spectacle aux « Enfants Terribles ». Transformistes, plumes, strass, paillettes, gags avec les artistes de la troupe, tout était réuni pour s'amuser tout en se régaland. L'ambiance fut chaude tout au long de l'après-midi, n'est-ce pas messieurs du premier rang !!!

Le trajet du retour fut court pour regagner Anneville-Ambourville d'ailleurs certains n'étaient même pas remis de leurs émotions à l'arrivée !

Une bonne journée qui semble avoir mis de bonne humeur tous les participants car tous sont repartis avec le sourire.

Prochains rendez-vous avec les Aînés :

- Tous les 2èmes jeudis du mois au presbytère à 14h00 pour un après-midi jeux, tricot, bavardages...
- Dimanche 5 octobre pour le traditionnel repas à la salle P de Coubertin.



ATELIER THÉÂTRE

L'atelier théâtre a présenté sa soirée annuelle ce Samedi 17 mai 2014

Au programme :

Les jeunes de la presqu'île dans :

- l'assassinat de la dame en noir, avec

Lucie Chaumeron - Kenzo Lannée - Thomas Cécile - Pierre Maël Crampon et Mathis Guérault

Les adultes : Françoise, Marie Françoise, Cécile, Laurence, Caroline, Isabelle et Michel, dans :

- Confidences pour confidences, ou l'état d'âme de quatre valeureux clochards
- Le tunnel, ou les interrogations pertinentes de deux sœurs jumelles sur le point, au bout de neuf mois, de découvrir ce qui les attend, dehors. Les pòvres...
- Le voyage d'la commune, sujet brûlant d'actualité de chaque année

Jessie aux maquillages,
Eric à la sonorisation et
Jonathan à l'éclairage.

Un pot de l'amitié a clôturé cette soirée théâtrale exceptionnelle. L'atelier théâtre remercie les spectateurs qui sont venus l'applaudir et surtout encourager nos jeunes d'Anneville Ambourville, Berville sur Seine et de Bardouville.

ATELIER DANSE DE SALON**Thé Dansant**

Dimanche 16 mars 2014

Thé dansant animé par l'excellent orchestre CRISTELLE BELTRAME. Les danseurs se sont défoulés dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Les crêpes préparées par nos jeunes bénévoles ont été particulièrement appréciées.

**RAPPEL DES ACTIVITES**

- Atelier peinture
- Atelier sculpture
- Atelier théâtre
- Club des anciens
- Atelier informatique
- Bibliothèque
- Danse de salon

Les tarifs d'adhésion pour la rentrée septembre 2014 ont été fixés à 16 euros. L'adhésion permet de pratiquer toutes les activités, excepté l'informatique. Le tarif annuel pour les cours : informatique de base, est de 44 euros en plus de l'adhésion obligatoire.

Rappel : le Dynamic.Club88 assure la gestion du Centre de Loisirs de Berville sur Seine pour l'ensemble de la presqu'île. Cette année, le centre accueillera les enfants de 5 à 12 ans du 7 juillet au 1er août

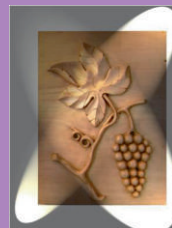
Tarifs : adhésion de 10 euros

9.50 euros/jour pour les familles imposables

9 euros/jour pour les familles non imposables

o L'atelier théâtre recrute à partir de 10 ans.
Les bons Pass Culture sont acceptés

o Nota : N'hésitez pas à franchir la porte de l'atelier sculpture, comme l'ont déjà fait nos adhérents, hommes, femmes, de l'Eure et de Seine Maritime, et qui exercent leur art dans une ambiance très conviviale chaque lundi.



Contacts pour l'ensemble des activités :

Michel Lequesne : 06 09 53 22 30 et 02 35 37 69 12

Email : dynamic.club88@laposte.net

Blog : dynamic.club88.over-blog.com

FESTIVAL DE LECTURE A VOIX HAUTE

Samedi 4 octobre 2014, à la salle polyvalente de Berville sur Seine, les bibliothèques d'Anneville Ambourville et de Berville sur Seine organisent ce festival de lecture à voix haute offert par l'Association pour l'Animation dans le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Au programme :

Première partie à 18h

« La guerre de 14-18, ses peintres et ses poètes »

Un spectacle de Lectures, Diaporama et Chansons

Durant la guerre de 1914-1918 soixante millions d'hommes se sont affrontés.

De chaque côté de la ligne de feu, des artistes, simples soldats ou officiers ont vécu de l'intérieur ces quatre années d'horreur. Leur engagement concrétisé par des faits de guerre bien réels a laissé des traces dans la poésie, la peinture et la littérature.

Parmi eux, Blaise CENDRARS et Guillaume APOLLINAIRE engagés dans la légion étrangère, Louis ARAGON, Henry BARBUSSE, Maurice GENEVOIX Ernst JÜNGER, Pablo PICASSO, Georges BRAQUE, Fernand LÉGER, Egon SCHIELE...

En hommage à tous ces combattants illustres et inconnus de la « Grande Guerre » Henry DUBOS et Elisabeth TOUCHARD accompagnent de textes poétiques et littéraires (certains mis en musique par Henry DUBOS), la projection de tableaux de ces maîtres Allemands, Français, Autrichiens, Anglais et Américains.

Seconde partie à 20h15

« Autour de LEO FERRE »

Un spectacle de Lectures et Chansons

SOIREE DANSES FOLK

Samedi 22 novembre 2014 à 20h30

Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, venez assister en spectateur ou en participant à la découverte des danses folk issues du folklore traditionnel. On y dansera, sans spectacle ni costume folklorique, mais avec des musiciens sur des arrangements revitalisés.

Salle polyvalente de Berville sur Seine



Gymnastique volontaire

Le club de gymnastique USPI GYM adhérent de la FFEPGV reprendra ses cours à la rentrée de septembre.

Inscriptions sur place à la salle polyvalente de Berville sur Seine.

Renseignements

06 17 03 41 17 ou 06 09 53 22 30
et 02 35 37 69 12

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 DÉCEMBRE 2013 À 19 HEURES**

L'an deux mil treize, le trente Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 Décembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GABRIELLI, Maire.

Étaient présents : MM GABRIELLI, LEFEBVRE, CHIESA, Mme MÉNAGER, MM BOUVIER, BELLEC, VIGÉ, RAGUET et Mme DARCEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM ESCOFFIER, ACÉTI, DESVIGNES, Mmes LEMERCIER, DURAND, Mr FIEFFÉ.

Mme LEMERCIER, empêchée d'assister à cette séance, a donné par écrit procuration à Mme MÉNAGER.

Mr ACÉTI, empêché d'assister à cette séance, a donné par écrit procuration à Mr GABRIELLI.

Mr BELLEC Dominique a été élu Secrétaire de séance.

Le Compte Rendu de la séance du 31 Octobre 2013 est adopté.

DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des changements apportés en cours d'exercice, il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires.

Le Conseil Municipal décide de modifier certains chapitres du BP 2013 comme suit :

Recettes d'investissement

* Chapitre 024, Produits des cessions d'immobilisations: +150€

Recettes d'investissement

* Chapitre 10, Dotations, fonds divers, et réserves : -150€

Le Conseil Municipal mandate Mr Le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

DÉLIBÉRATIONS SUR DOSSIER LAFARGE

• Modification de phasage du site d'Anneville-Ambourville (arrêté préfectoral du 02/09/1997 modifié) :

La conformité au plan de réaménagement, et notamment la reconstitution des hauts fonds prévus au nord, n'est pas possible avec le phasage d'exploitation actuel (absence de matériaux de découverte).

Lafarge envisage de proposer une modification des conditions d'exploitation portant sur les points suivants :

- Modification du plan de phasage d'exploitation afin de permettre la réalisation des hauts fonds en partie nord en réaménagement coordonné à l'exploitation. Mr Lefebvre distribue une carte avec le nouveau phasage.

- Plan de remise en état conservé dans ses grandes lignes : espaces en eau et zones de hauts fonds,

- La zone au Sud de la VC n°8 présente aujourd'hui une zone de hauts fonds plus importante que prévu initialement,

- L'île sera agrandie et assortie d'une dépression humide,

Réunions de conseil 21

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

- Les berges ouest seront travaillées au mieux avec les matériaux disponibles (sinuosité, hauts fonds si possible)

Le Conseil Municipal accepte le nouveau plan de phasage du site d'Anneville-Ambourville.

- Modification du réaménagement final du même site

Le nouveau phasage va permettre le réaménagement prévu par l'arrêté initial du 02/09/1997.

- Demande de prolongation de 3 ans de l'exploitation autorisée par arrêté préfectoral du 02/09/1997

Lafarge rappelle que cette autorisation arrive à terme en 2017. Compte tenu du fort ralentissement de la production, Lafarge informe que l'exploitation ne sera pas achevée à cette échéance. En conséquence, une prolongation de durée de 3 ans est envisagée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de prolongation de 3 ans de l'exploitation autorisée par arrêté préfectoral du 02/09/1997.

DÉLIBÉRATION POUR RETROCESSION A LA COMMUNE DE PETITES PARCELLES (espaces communs et voirie) LOTISSEMENT « LA LONGUE FOSSE » - PROPRIÉTÉ CHERON (ex LECOEUR)

Des petites parcelles (espaces communs et voirie) dans le lotissement « La Longue Fosse » créé à l'époque par Monsieur LECOEUR restent à appartenir à Monsieur CHERON, suite au décès de Mr LECOEUR. Mr CHERON souhaiterait que la cession de parcelles au profit de la Commune intervienne au plus vite.

Le Conseil Municipal est favorable à la rétrocession, mandate et autorise Mr le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

REMERCIEMENTS

- Il est donné lecture de la carte de remerciements de Monsieur LEMONNIER pour les témoignages de soutien émis à l'occasion du décès de son épouse.

- Mr le Maire présente le bilan financier du Téléthon 2013. La somme collectée s'élève à 9 945 Euros, il remercie également les personnes qui ont participé à la réussite de cette manifestation.

-Mr le Maire informe le Conseil Municipal du départ Mme JULIO, Receveur Municipal au 01/01/2014.

- Il est donné lecture de la carte adressée par Mr l'Abbé LEJEUNE dans laquelle il présente ses vœux pour 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.

Le Maire,
H. GABRIELLI.

Le Secrétaire de séance,
D. BELLEC

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2014 À 20 HEURES

L'an deux mil quatorze, le treize février à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 février, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GABRIELLI, Maire.

Etaient présents : MM GABRIELLI, ESCOFFIER, LEFEBVRE, CHIESA, BOUVIER, Mme LEMERCIER, MM BELLEC, VIGÉ, ACETI, RAGUET, FIEFFÉ et Mme DARCEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes MÉNAGER, DURAND, Mr DESVIGNES.

Mr DESVIGNES, empêché d'assister à cette séance, a donné par écrit procuration à Mr LEFEBVRE pour voter en son nom.

Mme DARCEL Annette a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 Décembre 2013 est adopté.

AVENANTS LOTS 2 ET 3 CONSTRUCTION SUPÉRETTE

Depuis l'envoi de la convocation pour cette réunion de conseil, un nouvel avenant pour le Lot 1 est parvenu en mairie.

- Avenant N° 1 au marché du lot N° 1 :

Le présent avenant a pour objet des travaux en moins-value pour suppression d'articles :

Marché de base :	94 784 € HT
Suppression socle extérieur :	- 600 € HT soit 717,60 € TTC
Nouveau montant du marché :	94 184 € HT soit 112 644,06 € TTC.

- Avenant N° 1 au marché du lot N° 2 :

Le présent avenant a pour objet des travaux en moins-value pour suppression d'articles :

Marché de base :	37 915,75 € HT
Moins value pour modification du matériau du plafond :	- 1.300,00 € HT
Moins value pour le remplacement de la charpente assemblée à entailles double de l'auvent par une charpente bois auto-clavée :	- 300,00 € HT
- Bardage en clins bois type mélèze/par pluie :	- 320,00 € HT
- Bardage en clins bois exotique/par pluie :	- 880,00 € HT
Total de la moins-value :	- 2 800,00 € HT

Soit 3 360,00 € TTC.

Nouveau montant du marché de base : 35 115,75 € HT soit 42 138,90 € TTC.

- Avenant N° 1 au marché du lot N° 3 :

Le présent avenant a pour objet des travaux en plus value pour suppression d'articles et travaux complémentaires :

Marché de base :	56 276,84 € HT
Suppression de différents articles :	- 1 734,00 € HT
Travaux complémentaires : Bardage cassette zinc (+ 6.30 m2) :	+ 4 100,00 € HT
Nouveau montant du marché :	58 642,84 € HT soit 70 371,41 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux 3 avenants définis ci-dessus, et mandate Mr le Maire à effectuer les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

DÉLIBÉRATION POUR MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE « CONSTRUCTION ABRIS BUS ET SANITAIRES PUBLICS ».

Mr CHIESA expose le coût des honoraires de l'architecte (Mr VALOGNES) et des économistes (AUVRAY -DUBAILLAY) pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'abris bus et de sanitaires publics.

Ces coûts s'élèvent à :

- Architecte : 6 479,20€HT
- Economistes : 2 620,80€HT

Soit un total de 9 100,00€ (10 883,60€ TTC).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, mandate et autorise Mr le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

DÉLIBÉRATION POUR MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE « TRAVAUX MACONNERIE SUR EGLISE ».

Mr CHIESA expose le coût des honoraires de l'architecte (Mr VALOGNES) et des économistes (AUVRAY- DUBAILLAY) pour la maîtrise d'œuvre des travaux de maçonnerie sur l'église.

Ces coûts s'élèvent à

- Architecte : 4 599,52€ HT
- Economistes : 1 860,48€HT

Soit un total de 6 460,00€HT (7 726.16€TTC).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, mandate et autorise Mr le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

ATTRIBUTION MARCHÉ RÉFECTION FACADES DE L'EGLISE

Mr CHIESA explique en séance les travaux qui seront réalisés, il s'agit de travaux très spécifiques. Différents prestataires ont répondu à l'appel d'offre.

La Commission « Appel d'Offres » a retenu la proposition de RPL pour un montant de 32 891,81 € HT / 39 338,60 € TTC.

50% du montant des travaux seront subventionnés par la CREA, à la condition qu'un panneau soit posé pour indiquer la nature des travaux et leur participation financière.

Ce panneau sera à la charge du prestataire.

Le Conseil Municipal entérine le choix de la Commission « Appels d'offres », mandate et autorise Mr le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

DÉLIBÉRATION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2014/2015

Une réunion parents/enseignants et Commission « Affaires scolaires » a eu lieu le 6 février 2014, en Mairie.

Les horaires proposés ont été validés par l'inspection académique.

5H15 par jour, réparties de la façon suivante :

- 3H00 le matin, de 9h00 à 12h00 y compris le mercredi.
- 2H15, l'après-midi, de 13h40 à 15H55.

Taux d'encadrement des accueils loisirs :

- Pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants
- Pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 18 enfants.

Projets d'accueils périscolaires :

- Matin : 7H15 – 9H00, y compris le mercredi matin (animateur MJC)
- Soir : 15H55 – 16H55 (animateur MJC + animateur communal)
- Et 16H55 – 18H30 (animateur MJC).

Le budget est estimé à un montant total de : 15 386,00 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet, mandate et autorise Mr le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

DÉLIBÉRATION CESAJE 11-16 ANS (PETITES ET GRANDES VACANCES)

En l'absence de Mme MENAGER, responsable CESAJE de ce projet pour la commune, ce point n'a pas été détaillé

Il est décidé de renouveler la convention actuelle avec la MJC de Duclair pour les 15-16 ans pendant les petites et les grandes vacances

DÉLIBÉRATION POUR RÉTROCESSION A LA COMMUNE DE 2 PARCELLES APPARTENANT A Mr CHERON

Mr CHERON souhaite rétrocéder à la commune les parcelles suivantes :

- La parcelle cadastrée B 33, pour une superficie de 10 M2
- La parcelle cadastrée B389, pour une superficie de 761 M2

Le Conseil Municipal est favorable à la rétrocession, mandate et autorise Mr le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

SUBVENTION AU CCAS – ANNÉE 2014.

Le montant de la subvention accordé au titre de l'année 2013 était de 18.000 €.

Le montant de la subvention proposé et voté pour l'année 2014, est de 20.000 €

Ce crédit sera imputé au Chapitre 65 du Budget Primitif 2014.

CONVENTION AVEC LA CREA POUR DISTRIBUTION DE DOCUMENTS D'INFORMATIONS LIÉS A LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La CREA propose à la Commune une convention de mise à disposition de services. Cette convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières relative à la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Commune.

La CREA se charge de la conception et de l'impression des documents, et la Commune s'engage à assurer la distribution dans les délais impartis. La CREA versera une participation financière équivalente au remboursement des frais de distribution engagés par la Commune, lesquels sont fixés à 0,15€ par foyer et par distribution.

La durée de la convention est fixée à un an à compter de la date de notification, elle est renouvelable tacitement par période d'un an, dans la limite de deux ans.

Le Conseil Municipal adopte le projet de convention et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les demandes de subventions suivantes sont parvenues en Mairie :

- Association Presqu'île Ioto Madagascar : Accord pour établissement d'un bon d'achat
- Typhon aux Philippines : Refus
- Inondations dans le Var : Refus
- Banque alimentaire de Rouen et sa Région : Accord pour les 207€ demandés. Mr le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Le Maire
H. GABRIELLI.

La secrétaire de séance
A. DARCEL.

Moment de Convivialité
rue Monseigneur Lemonier



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars à seize heures, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Anneville-Ambourville, légalement convoqué le 24 mars 2014.

Etaient présents : M. **LEFEBVRE** Éric, Mme **MÉNAGER** Janine, M. **FIEFFÉ** Samuel, Mme **BARRY** Josiane, M. **BELLEC** Dominique, Mme **BLONDEAU** Anne-Sophie, MM **RAGUET** Jean-Marc et **VIGÉ** François, Mme **BYHET** Laurence, M. **COTÉ** Lionel, Mme **CHAUMERON** Claire, M. **LAURENCE** Francis, Mme **GOUGEON** Christine, M. **LECHEVALIER** Martial.

Absents excusés : Mme **BRARD** Audrey

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GABRIELLI**, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents installés dans leur fonction de conseillers municipaux.

Monsieur **FIEFFÉ** Samuel a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Madame **BRARD** Audrey absente excusée a donné pouvoir à Monsieur **LEFEBVRE** Éric.

Monsieur **GABRIELLI** Henri, Maire sortant passe la présidence à Madame **MÉNAGER** Janine, doyenne d'âge de l'assemblée élue.

2. ELECTION DU MAIRE

2.1. Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. **BELLEC** Dominique, Mme **BARRY** Josiane.

2.2. Déroulement du scrutin

Le président invite le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

2.3. Premier tour du scrutin

Chaque conseiller municipal a remis fermé aux assesseurs son bulletin écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a)	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b)	Nombre de votants (bulletins déposés) :	15
c)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
d)	Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	14
e)	Majorité absolue :	8
	Monsieur LEFEBVRE Eric	14 voix

Monsieur **LEFEBVRE** Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. ELECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Sous la présidence de Monsieur **LEFEBVRE** Eric, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du Maire-Délégué. Il a été rappelé que le Maire-Délégué est élu selon les mêmes modalités que le Maire.

Premier tour de scrutin

Le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Maire-Délégué.

Chaque conseiller municipal a remis fermé aux assesseurs son bulletin écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b) Nombre de votants (bulletins déposés) :	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	14
e) Majorité absolue :	8
Monsieur FIEFFÉ Samuel	14 voix

Monsieur **FIEFFÉ** Samuel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire-Délégué et a été immédiatement installé.

4. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer de 4 Adjointes au Maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un Adjoint. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de 3 Adjointes. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre des Adjointes au Maire de la Commune.

5. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur **LEFEBVRE** Eric, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes. Il a été rappelé que les Adjointes sont élus selon les mêmes modalités que le Maire et le Maire-Délégué (art. L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1 du CGCT).

Scrutin de liste :

Le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'une liste.

Chaque conseiller municipal a remis fermé aux assesseurs son bulletin écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
b) Nombre de votants (bulletins déposés) :	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	15
e) Majorité absolue :	8
Madame MÉNAGER Janine	
Monsieur BELLEC Dominique	15 voix
Monsieur RAGUET Jean-Marc	

Madame **MÉNAGER** Janine ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée première Adjointe et immédiatement installée.

Monsieur **BELLEC** Dominique ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Adjoint et immédiatement installé.

Monsieur **RAGUET** Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième Adjoint et immédiatement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30.

Le Maire,
E. LEFEBVRE

Le Secrétaire de séance,
S. FIEFFÉ

PROGRAMME TRAVAUX 2014

ECLAIRAGE PUBLIC

- Effacement des réseaux : Ambourville, route du village 3ème tranche.
- Remplacement du support et de l'appareillage éclairage public : Lotissement « La longue Fosse ».
- Création éclairage public : Parking Supérette.

BÂTIMENTS

- Construction d'un bâtiment sur le parking de la supérette : Abribus et Sanitaires.
- Restauration Eglise d'Anneville : Façades extérieures.
- Rejointoiement et étanchéité de façades : Mairie d'Ambourville et Logement, 1320 route du village.
- Etude pour la création d'un faux plafond dans le hall de l'école maternelle.
- Travaux de peinture école.
- Pose clôture séparative entre école et services techniques.

VOIRIE

- Accès école : Création d'un cheminement doux en sable stabilisé entre la rue Mgr Lemonnier et l'école en passant par la cour du presbytère.
- Revêtement parking supérette en enrobé.
- Trottoirs lotissement « La Longue Fosse ».



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à vingt heures, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Anneville-Ambourville, légalement convoqué le 31 mars 2014.

Etaient présents : M. **LEFEBVRE** Éric, M. **FIEFFÉ** Samuel, Mme **BARRY** Josiane, M. **BELLEC** Dominique, Mme **BLONDEAU** Anne-Sophie, Mme **BRARD** Audrey MM **RAGUET** Jean-Marc et **VIGÉ** François, Mme **BYHET** Laurence, M. **COTÉ** Lionel, Mme **CHAUMERON** Claire, M. **LAURENCE** Francis, Mme **GOUGEON** Christine, M. **LECHEVALIER** Martial.

Absentes excusées : Mme **MÉNAGER** Janine absente excusée a donné pouvoir à Monsieur **LEFEBVRE** Éric.

Monsieur **BELLEC** Dominique a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2014 est adopté.

1. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Finances : LEFEBVRE E. ; FIEFFE S. ; BELLEC D. ; RAGUET J.M. ; BARRY J. ; VIGE F.

Urbanisme : RAGUET J.M. ; CHAUMERON C. ; VIGE F. ; BARRY J. ; LAURENCE F. ; LECHEVALIER M. ; BELLEC D.

Voirie : BELLEC D. ; COTE L. ; VIGE F. ; LAURENCE F. ; LECHEVALIER M.

Travaux Bâtiment : BELLEC D. ; COTE L. ; BARRY J. ; LAURENCE F. ; RAGUET J.M.

Bulletin et communication : MENAGER J. ; GOUGEON C. ; BYHET L. ; RAGUET J.M.

Affaires scolaires : RAGUET J.M. ; MENAGER J. ; BLONDEAU A.S. ; BRARD A. ; CHAUMERON C.

Sport : BRARD A.

Culture : MENAGER J. ; BYHET L. ; GOUGEON C. ; CHAUMERON C. ; RAGUET J.M.

Environnement : RAGUET J.M. ; BYHET L. ; VIGE F. ; LECHEVALIER M.

CCAS : LEFEBVRE E. ; FIEFFE S. ; MENAGER J. ; BYHET L. ; GOUGEON C. ; RAGUET J.M.

Chasse et Pêche : VIGE F. ; LAURENCE F.

Jardins fleuris : CHAUMERON C. ; RAGUET J.M. ; GOUGEON C. ; BYHET L.

Impôts : LECHEVALIER M. ; BARRY J. ; VIGE F. ; LAURENCE F.

Révision liste électorale : MENAGER J. ; BYHET L. ; VIGE F.

Commission agricole : VIGE F.

Appels d'offres : BELLEC D. ; COTE L. ; LECHEVALIER M. ; LAURENCE F. ; BARRY J. ; BLONDEAU A.S.

Plan Local Urbanisme : BELLEC D. ; BARRY J. ; RAGUET J.M. ; LECHEVALIER M. ; CHAUMERON C. ; VIGE F. ; LAURENCE F. ; BRARD A.

Commission cimetière : BELLEC D. ; GOUGEON C. ; BYHET L.

Accueil périscolaire et Ludisport : MENAGER J. ; BRARD A. ; RAGUET J.M. ; BLONDEAU A.S.

30 Réunions de conseil

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

2. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Parc naturel Régional des Boucles de la seine Normande : RAGUET J.M. ; LECHEVALIER M.
Syndicat électrique : LEFEBVRE. E ; BELLEC D.
Syndicat du collège : MENAGER J. ; RAGUET J.M ; GOUGEON C. ; BRARD A.
Commission Intercommunale des Impôts Directs : RAGUET J.M.
Commission Locale d'Evaluation des Transferts de la Charge : COTE L.
CREA (travaux voirie) : BELLEC D. ; RAGUET J.M.
Comité National d'Action Sociale : BYHET L.

3. FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE, MAIRE-DELEGUÉ ET ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide de fixer, avec effet au 23 Mars 2014, le montant des indemnités de fonction aux élus comme suit :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)
Mr le Maire d'Anneville-Ambourville	1 634,63€ (43.00 % de 3 801,47€)
Mr le Maire-Délégué d'Ambourville	665,25€ (17.50 % de 3 801,47€)
Mme la 1 ^{ère} Adjointe	627,24€ (16.50 % de 3 801,47€)
Mr le 2 ^{ème} Adjoint	627,24€ (16.50 % de 3 801,47€)
Mr le 3 ^{ème} Adjoint	627,24€ (16.50 % de 3 801,47€)

4. DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

1) Autorisation donnée à la Trésorerie de poursuivre de façon permanente, les débiteurs de la collectivité jusqu'au commandement inclus.

2) Délégations du Maire :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

- De fixer, dans la limite de 1 500€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

- De procéder, dans la limite de 150 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer cet effet les actes nécessaires.

- De prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret : 206 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- De fixer, dans les limites de l'estimation du service des Domaines, le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- De décider de la création de classe dans les établissements d'enseignement.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- D'exercer, au nom de la Commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de délégué l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.
- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 30 000€.
- De donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- De signer la convention prévue par le 4ème alinéa de l'article L311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3ème alinéa de l'article L332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquels un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €.
- D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme (préemption sur les fonds de commerce).
- D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

5. DÉLIBÉRATION POUR LA DURÉE DU BAIL COMMERCIAL DE LA SUPÉRETTE

M. le Maire a été invité à procéder à la modification du bail commercial pour la supérette.

Il a été rappelé que le premier bail avait été conclu pour une durée de 3 ans, celui-ci a été modifié pour 9 ans après décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

32 Réunions de conseil

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

6. DÉLIBÉRATION POUR LA SERVITUDE DE PASSAGE A M. CHERON GEORGES ET PARTICIPATION AUX FRAIS D'ACTES DE RÉTROCESSION GRATUITE A LA COMMUNE

Des petites parcelles (espace commun et voirie) dans le lotissement « La Longue Fosse » créé à l'époque par M. LECOEUR appartiennent à M. CHERON.

Suite au décès de M. LECOEUR, M. CHERON souhaiterait régulariser l'ensemble.

En contrepartie de la rétrocession à la Commune qu'il accepte de consentir à titre gratuit les différentes parcelles dont il est le propriétaire, que la Commune prennent en charge le coût de l'acte de constitution de servitude, lequel s'élèverait à la somme de 750€.

Le Conseil Municipal est favorable à la rétrocession, mandate et autorise Mr le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

7. QUESTIONS DIVERSES

Mme BLONDEAU souhaiterait avoir accès aux dossiers scolaires, quelles sont les actions menées pendant ces dernières années de mandats – M. RAGUET lui fait part des comptes-rendus des précédentes réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.

Le Maire,
E. LEFEBVRE

Le Secrétaire de séance,
D. BELLEC

Etat Civil

NAISSANCES

JAURETT Aldric né le 01-03-2014 à Rouen.
CHAUSSIDIÈRE Collyne née le 24-04-2014 à Rouen.
HAGNERE Ludvine née le 26-05-2014 à Rouen.

DÉCÈS

COGNARD Veuve BARBET Claudine le 06-02-2014 à Barentin.
AGASSE Francis le 11-04-2014 à Bourg Achard.
DUMONT Veuve HUI Michelle le 02-06-2014 à Marseille.
LEPAGNOL Veuve BOILAY Françoise le 06-06-2014 à Rouen.



MAIRIE

Anneville :

Le Lundi de 17h à 19h

Les Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi 9h à 12h

Ambourville :

Le jeudi de 17h à 18h30

DÉCHETTERIE

Lundi : 9h 12h

Mercredi : 9h 12h

Vendredi : 14h 18h

Samedi : 9h 12 et 14h 18h

RECHERCHE EDUCATEURS SPORTIFS

Le Pôle de Proximité de Duclair de la CREA recherche des éducateurs sportifs pour encadrer des enfants de 6 à 11 ans dans le cadre des activités Ludisports sur les communes suivantes :

- Anneville-Ambourville
- Berville sur Seine
- Duclair
- Epinay sur Duclair
- Hénouville
- Jumièges
- Quevillon
- Sainte Marguerite sur Duclair
- Saint Martin de Boscherville
- Saint Paër
- Saint Pierre de Varengueville
- Yville sur Seine



Les activités sont proposées uniquement durant l'année scolaire, sur le temps périscolaire.

Les qualifications requises sont le BEESAPT, le STAPS ou le BPJEPS.

Pour faire acte de candidature ou obtenir plus d'informations, merci de contacter :

Madame Valérie Boulanger

Tel : 02 32 93 81 72

Courriel : valerie.boulanger@la-crea.fr



Supérette

Elle ouvrira dès le 26/06/2014.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de la supérette qui se déroulera le :

samedi 12 juillet à 11h00

en présence de Monsieur Christophe Bouillon, député.



Coeur de Cylène
En représentation à la salle
Pierre de Coubertin

A la recherche des racines 35 de notre Village (32ième épisode)

Juin 2014 - Le P'tit Journal N°43

QUAND LA SEIGNEURIE D'ANNEVILLE SERVIT D'AUMÔNE À LA BELLE AGNÈS SOREL !

Au milieu du XIV^e siècle on entend par aumône ce qui pouvait être donné en hommage à une personne après son décès, notamment des messes plus ou moins fréquentes selon le rang de la personnalité. Un acte du 7 janvier 1533, extrait des archives de Jumièges, fait savoir que les conditions de la fondation de l'aumône ont été soigneusement exécutées.



Ajoutons que l'aumône du roi Charles VII, amant de la belle Agnès, à l'illustre et pieuse abbaye de Jumièges fut complétée par celle du comte de Dunois propriétaire de la Seigneurie d'Anneville. Ce grand Chambellan de France compléta ainsi la charité de son maître en offrant aux moines de Jumièges la propriété de la Seigneurie en compensation de messes à la mémoire de la belle Agnès. Les lettres patentes de janvier 1450 signées Jean Bâtard d'Orléans l'attestent longuement.

Ce n'était d'ailleurs pas en pur don que Dunois céda sa Seigneurie puisqu'en retour il reçut des religieux 1000 écus d'or. C'est ainsi que la Seigneurie d'Anneville entra dans les libéralités du roi Charles-le-Victorieux par l'intermédiaire du domaine de la royale abbaye de Saint-Pierre-de-Jumièges fondée en 654 par Saint-Philibert avec le concours de Clovis II et de Sainte-Bathilde. Elle fut relevée de ses ruines par Rollon et Guillaume-Longue-Epée et dotée par Richard-Cœur-de-Lion, Philippe-Auguste et Philippe-le-Bel.

L'abbaye était alors gouvernée depuis 1431 par son soixantième abbé, Jean-de-la-Chaussée, que nous devons inscrire parmi les seigneurs d'Anneville.

Antoine Crespin, évêque de Paris lui succéda le 15 octobre 1464 jusqu'en 1472.

Les deux frères du grand cardinal d'Amboise occupèrent le siège abbatial jusqu'en 1505.

Le 8 novembre 1505, François Guillaume-de-Castelneau garda l'abbaye tant qu'il se trouvait près de son oncle le cardinal de Rouen.

En 1510, le successeur, Philippe-de-Luxembourg ne fut pas plus fidèle à l'abbaye et la délaissa en 1517.

Les grands réformateurs furent Jean VII nommé le 12 février 1518 et François-de-Fontenay pourvu en 1525. Jusqu'en 1539 il s'occupa des affaires de la Seigneurie d'Anneville. Il rendit en 1526 en la Chambre des Comptes de Paris un aveu où : « dénombrement est fait du fief du Pont avec le fief d'Anneville ne faisant qu'un seul corps de fief de haubert mouvant du roi ».

Depuis lors, disent nos mémoires, il ne fut plus rendu d'aveu au roi par Jumièges pour Anneville.

Fête de la St Jean



Le P'tit Journal d'Anneville Ambourville, Revue officielle d'information municipale - ISSN : 1633-7514 - diffusée gratuitement

Impression : Copie-Plus Rouen

Rédaction, documentation et diffusion : Mairie d'Anneville-Ambourville Tel:02.35.37.57.44 Fax:02.35.37.34.67

Reproduction et vente interdites